



LE PRÊT à taux zéro NACRE

QU'EST-CE QUE LE PRET NACRE ?

Il s'agit d'un prêt d'aide à la création d'entreprise, à taux zéro.

L'objet du prêt est de renforcer l'apport personnel du créateur et faire levier sur l'octroi du prêt bancaire professionnel.

- Montant : de 1000 € à 10 000 €
- Durée de remboursement : 5 ans maximum
- Différé de remboursement possible : 6 mois en moyenne
- L'octroi d'un Prêt NACRE s'accompagne d'une **garantie France Active** ou **FGIF** sur le prêt bancaire complémentaire
- Le montant et la durée du prêt bancaire doivent être supérieurs ou égaux au montant et à la durée du prêt NACRE

NB : tous les outils de financement TPE de Paris Initiatives Entreprises sont cumulables (Prêt NACRE, Prêt d'Honneur, garantie France Active, garantie FGIF).

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Les créateurs visés par le dispositif sont majoritairement:

- Les jeunes de moins de 26 ans
- Les bénéficiaires de revenus de solidarité (RMI, ASS...)
- Les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans

Pour en savoir plus sur les autres critères d'éligibilité, merci de consulter l'onglet « Conditions requises – Démarches à suivre » de notre site Internet.

QUELQUES CONDITIONS A REMPLIR :

1) L'entreprise ne doit pas être immatriculée avant l'instruction du dossier de demande Prêt NACRE.

2) Le dossier de demande Prêt NACRE doit comporter un Business Plan complet et réaliste.

3) Seuls les dossiers totalement complets seront étudiés pour une entrée en phase de financement Prêt NACRE (phase 2).

4) L'attribution du prêt est subordonnée à la décision du Comité d'Engagement NACRE de Paris Initiatives Entreprises. L'octroi du Prêt NACRE n'est pas de droit.

QUELLE EST LA PROCEDURE?

- Si vous avez besoin d'une aide au montage du Business Plan, vous devez d'abord vous mettre en relation avec un **opérateur d'accompagnement phase 1** (voir onglet « Assistance » de notre site Internet).
- Si votre Business Plan est suffisamment complet pour solliciter auprès de nous une demande de Prêt NACRE (phase 2), vous devez préparer et réunir la totalité des documents listés ci-après et nous adresser votre dossier par courrier, à l'adresse suivante :

**Paris Initiatives Entreprises
Prêt NACRE
68 boulevard Malesherbes
75008 PARIS**

Pour tout renseignement complémentaire :
E-mail : pretnacre@paris-initiatives.com





LISTE DES PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER NACRE (phase 2)

Jeunes de 18 à moins de 26 ans	☐ Copie de pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
Jeunes de 26 à moins de 30 ans non admis à l'assurance chômage ou travailleurs handicapés	☐ Attestation Assedic indiquant que vous ne remplissez pas les conditions d'activité antérieure ouvrant droit à une allocation OU ☐ Attestation justifiant de la reconnaissance de votre statut de travailleur handicapé (CDES, COTOREP)
Les bénéficiaires des allocations suivantes : Assurance chômage (ARE), RMI, ASS, API, ATA, CLCA, CRP	☐ Dernier avis de paiement de l'allocation ☐ Attestation justifiant de la qualité de bénéficiaire des droits
Les salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté faisant l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire	☐ Copie du jugement du Tribunal de Commerce d'ouverture d'une procédure relative à la déclaration de cessation des paiements OU ☐ Attestation du liquidateur, administrateur judiciaire ou juge commissaire
Les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'ACCRE	☐ Copie du contrat conclu avec l'entreprise vous apportant un soutien pour créer ou reprendre une activité
Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans	☐ Un « historique des inscriptions » à retirer auprès de votre Agence pour l'Emploi datant de moins de 8 jours

Dans tous les cas, joindre obligatoirement * :

- ☐ **Notre formulaire de demande de financement dûment rempli** (document accessible sur notre site Internet www.paris-initiatives.com dans l'onglet « Très Petites Entreprises »)
- ☐ Copie de pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- ☐ Copie de votre carte Vitale
- ☐ Bordereau de situation fiscale à retirer auprès de votre Trésorerie
- ☐ Curriculum Vitae (CV)
- ☐ Documents justificatifs des apports personnels (ex : relevés de compte épargne...)
- ☐ Projets de statuts pour les sociétés
- ☐ Justificatif de domicile du siège social de l'entreprise (projet de bail, contrat de domiciliation, ou facture EDF si le siège social est à votre domicile)
- ☐ En cas de reprise : documents attestant du rachat du fonds de commerce ou rachat d'une entreprise (promesse de vente, anciens statuts...)
- ☐ *Les documents élaborés avec l'opérateur d'accompagnement d'aide au montage du dossier (pour les personnes concernées)*
- ☐ Un plan de financement initial
- ☐ Devis (ou factures) des investissements et travaux de démarrage
- ☐ Un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans
- ☐ Un plan de trésorerie sur 12 mois
- ☐ En cas de rachat de fonds de commerce : les 3 dernières liasses fiscales du cédant
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire ou postal personnel du demandeur

*Paris Initiatives Entreprises peut être amené à vous demander de compléter votre dossier par des documents complémentaires en rapport avec votre projet d'entreprise